

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE



**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CLEDER
Séance du 15 septembre 2022**

Date de convocation : 09/09/22

Date d'affichage : 09/09/22

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 23

Votants : 27

L'an deux mil vingt-deux, le quinze septembre à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de CLEDER, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de Gérard DANIELOU, Maire

Présents : L'ensemble des conseillers municipaux à l'exception de Jean-Noël EDERN, Grégory HELLIO, Olivier LE BIHAN et Edwige van GAALEN

Procurations :

Jean-Noël EDERN pour Nadine PLUCHON

Grégory HELLIO pour Roger GUILLOU

Olivier LE BIHAN pour Rachel BOUTOILLER

Edwige van GAALEN pour Valérie QUERE

Eric LE DUFF a été élu secrétaire de séance

1-2 Tarifs Communaux 2022 : Avenant aux tarifs des animations ACM et Local Jeunes

Marlène ILHEU, Adjointe à l'Enfance-Jeunesse, présente l'activité hip-hop qui sera proposée durant l'année 2022-2023. Cette activité concernera les enfants accueillis à l'ACM, ainsi que les jeunes inscrits au Local Jeunes. Cette activité fera l'objet d'une tarification spécifique ajoutée en avenant à la page « tarifs communaux du Service Enfance Jeunesse-annexe 6 ».

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité l'avenant aux tarifs 2022 présenté ci-dessus. La fiche annexe 6 est jointe à la présente délibération.

Fait à CLEDER, le 26 septembre 2022

Pour extrait certifié conforme

Gérard DANIELOU

Maire de CLEDER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de RENNES – 3 Contour Motte – dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication